

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 148

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 Juillet 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA

OBJET

IPC Institut Paoli-Calmettes : participation financière du Département pour la
prévention des cancers pour 2016

**Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de la Protection Maternelle et Infantile et de la Santé Publique**

PRESENTATION

N° SAN-000444

Depuis les premières lois de décentralisation, notre collectivité a démontré sa très forte implication dans le domaine de la lutte contre les cancers en y participant au-delà de ses obligations réglementaires.

Le contexte légal ayant été modifié par la loi du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales, le Département des Bouches-du-Rhône a fait le choix de poursuivre ses activités de lutte contre le cancer.

Dans ce cadre, notre collectivité soutient depuis 2001 le dispositif de prévention et de dépistage mis en œuvre par l'Institut Paoli-Calmettes. Ainsi, le Département apporte son concours en finançant les activités de prévention et de dépistage des cancers au sein du département d'anticipation et de suivi du cancer de l'IPC (consultations, examens, recherche, interventions sociales...).

Le plan cancer 2014-2019 met l'accent sur le développement de l'oncogénétique en développant les dotations octroyées par l'Institut National du Cancer aux centres et laboratoires spécialisés dans ce domaine.

BILAN D'ACTIVITE 2014

L'activité 2014 est en hausse. Les médecins de l'IPC ont dispensé un total de 78 969 consultations (76 339 en 2013). Au cours de l'année 2014, 9 928 patients ont été reçus à l'IPC en file active (hospitalisés au moins une fois dans l'année en hospitalisation complète ou partielle ou venus en radiothérapie) contre 8 847 en 2013, les patients sont originaires à 55% des Bouches-du-Rhône dont 26.8% de Marseille.

Plus de 2 682 consultations ont eu lieu dans le cadre de l'activité de dépistage oncogénétique (2218 en 2013) cofinancée par le Département.

OBJECTIFS POUR 2016

Les objectifs 2016 de l'Institut Paoli-Calmettes sont de continuer à mettre en œuvre le projet d'établissement 2012 – 2017, c'est-à-dire :

- assurer la prévention et le dépistage de lésions cancéreuses ainsi que l'accompagnement social des patients et de leurs familles

- agir pour l'égalité de traitement et d'accès aux soins dans les secteurs les plus socialement défavorisés de la ville

- proposer une prise en charge adaptée à la diversité culturelle et sociale

- améliorer le taux de diagnostic précoce de la maladie auprès des populations les plus défavorisées

- soumettre à l'accréditation la majorité des gènes analysés dans le laboratoire grâce au matériel de séquençage nouvelle génération NGS de type Miseq qui permet de mieux identifier les anomalies constitutionnelles et les altérations génétiques rares dans une population plus importante afin de répondre aux exigences de qualité, de volume et de réduction des délais.

- améliorer la pénétration des politiques de prévention/dépistage dans ces secteurs

- développer des activités de prévention sous différents supports (site internet, exposition, conférences, films)

- réaliser un site dédié à la prévention afin de toucher des publics plus jeunes et moins naturellement concernés par le cancer.

- poursuivre la participation à l'Observatoire des Cancers (cancers des voies urinaires et leucémies aiguës chez les adultes dans le département des Bouches-du-Rhône, et notamment autour de l'Etang de Berre) en partenariat avec l'INVS.

- développer les techniques de recherche d'altérations génétiques rares afin de favoriser l'égalité d'accès aux traitements et aux innovations en matière de cancérologie.

- mettre en place des actions en direction des Aidants Naturels : ateliers d'information, recensement des possibilités d'aide et des organismes pouvant intervenir (action sociale des caisses de retraite complémentaire)

- poursuivre une réflexion sur la prévention, le dépistage et la prise en charge du haut risque de développer un cancer du sein (non lié aux anomalies des gènes de prédisposition majeurs) et étendre cette réflexion à d'autres organes notamment le haut risque de cancer du pancréas en 2016.

- développer une politique de prévention et de dépistage ciblée sur les patients à risque génétique.

-sur les aspects de prise en charge sociale, poursuivre l'accompagnement en équipe pluridisciplinaire : médecin oncologue-assistante sociale-médecin du travail pour maintenir un lien avec l'employeur, le service de santé au travail du patient et favoriser le maintien et/ou le retour à son poste de travail.

OBJET ET UTILITE DU PRESENT RAPPORT

Notre Département soutient depuis 2001 l'institut Paoli-Calmettes au titre de son activité de dépistage et de médecine prédictive en cancérologie.

Cette somme recouvre des charges en personnel médical, social et technique, ainsi que les frais de fonctionnement de la structure et le coût des examens complémentaires et de dépistage.

Les plans cancer successifs ont développé le financement de cette activité par le biais de dotations octroyées par l'INCa aux centres d'oncogénétique et aux laboratoires spécialisés. Ainsi, le plan cancer 2014-2019 prévoit-il de renforcer cette spécialité et de permettre au public concerné par cette problématique d'accéder effectivement et de façon égale sur le territoire à cette possibilité.

La participation financière du Conseil Départemental aux actions de prévention et de dépistage et, notamment à la mise en évidence des facteurs de risques génétiques de cancers s'inscrit dans le cadre de la politique de Santé Publique du Département.

Notre financement n'a pas évolué depuis 2001. Au regard du développement des participations de l'assurance maladie, une révision de ce budget est envisageable.

Ainsi, afin d'aider l'Institut Paoli-Calmettes à poursuivre ses actions, je vous propose l'octroi d'une subvention de 400 000 euros pour l'exercice 2016, ce qui correspond à une participation du Département à hauteur de 12% pour cette activité et la signature d'une nouvelle convention conformément au modèle type approuvé par délibération n°122 de la Commission Permanente du 27 juin 2014.

INCIDENCE FINANCIERE

En cas de décision favorable, la dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget départemental de l'exercice 2016, chapitre 65, fonction 42, article 6574, dont la dotation est suffisante.

N°de programme	N°d'opération	Libellé	Imputation	Engagement C.P
10328	1000673	Prévention santé	65-42-6574	400.000 €

CONCLUSION

Au bénéfice des considérations qui précèdent et sur proposition de Madame la Déléguée à la Protection Maternelle et Infantile, Enfance - Santé - Famille, je vous serais très obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL